

# Fiche d'inscription

## Formation "S'appropriier la perspective du rétablissement"

Session des 18, 19 et 20 mars 2019 à Paris

Prénom : ..... NOM : .....

Adresse : .....

.....

E-mail : ..... Téléphone : .....

### Précisez si vous vous inscrivez (rayer les mentions inutiles) :

- (1) à titre individuel**, au tarif de :  300 € (salarié)  
 150 € (étudiant)  
 90 € (sans revenu)

**(2) au titre de la formation professionnelle continue**, au tarif de 700 €. Afin d'établir une convention, mon employeur prendra contact avec Yann Derobert à [yann@seretablir.fr](mailto:yann@seretablir.fr) ou au 06 42 72 66 19.

*En m'inscrivant, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente qui figurent au dos de ce document et les accepter sans réserve. Je reconnais également avoir pris connaissance des statuts de l'association REV France et je m'engage à respecter son règlement intérieur (\*),*

Date : ..... Signature : .....

Cette fiche d'inscription est à retourner complétée et accompagnée du règlement complet du coût de la formation, à l'ordre de "REV France", au plus tard 15 jours avant le début de la formation à :

**REV France - 40 rue des Balles - 45650 ST JEAN LE BLANC**

Pour tout complément d'information, contactez Yann :

**[yann@seretablir.fr](mailto:yann@seretablir.fr) ou 06.42.72.66.19**

**[www.revfrance.org](http://www.revfrance.org) / [www.seretablir.fr](http://www.seretablir.fr)**

*(\*) Les statuts de l'association REV France ainsi que son règlement intérieur sont téléchargeables à partir du site internet de l'association ([www.revfrance.org](http://www.revfrance.org)). Une version papier peut vous être adressée sur demande écrite accompagnée d'une enveloppe affranchie envoyées à l'adresse ci-dessus.*



**Association Réseau français sur l'entente de voix (REV France)**

**[www.revfrance.org](http://www.revfrance.org)**

**Conditions générales de vente pour nos formations  
et pour le séjour de rétablissement**

- 1 - Les frais d'inscription sont dus en totalité au moment de l'inscription.
- 2 - Jusqu'à 8 jours avant le début de l'action, toute annulation donne lieu à remboursement. Passé ce délai, aucun remboursement ne peut être fait.
- 3 - L'inscription à une action de formation comme au séjour de rétablissement vaut adhésion au règlement intérieur de l'association REV France. Le non-respect du règlement intérieur du REV France entraînera l'annulation de l'inscription sans aucune contrepartie.